Procès-verbal de la session SPÉCIALE tenue le 26 JUIN 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Luc DUVAL, conseiller; Eric FRÉCHETTE, conseiller; Marc PAYEUR, conseiller; Krystel HOULE-PLANTE, conseillère; Marie-Josée-PLEAU, conseillère; Christian TISLUCK conseiller.

Est absent:

Christian CÔTÉ. maire.

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

2023,168 OUVERTURE DE LA SESSION

En l'absence du maire, la session est présidée par monsieur Christian Tisluck, maire suppléant. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2023,169 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2023,170 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION
- 2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. ASPHALTAGE DE LA RUE DUPUIS Mandat pour contrôle qualitatif
- 7. LEVÉE DE LA SESSION

2023-155 RÉSOLUTION NO 2023-155 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2023,171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2023.

2023-156 RÉSOLUTION NO 2023-156 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2023 tel que présenté.

2023,172 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2023,173 <u>ASPHALTAGE DE LA RUE DUPUIS – Mandat pour contrôle qualitatif</u>

2023-157 RÉSOLUTION NO 2023-157 ASPHALTAGE DE LA RUE DUPUIS MANDAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF

CONSIDÉRANT QUE:

- 1 La ville a accordé un contrat pour l'asphaltage de la rue Dupuis;
- 2 Il y a lieu que la ville mandate une firme pour le contrôle qualitatif des travaux;
- 3 Les résultats d'ouverture des soumissions, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix avant taxes) :

Granulab Plus 5 743,00 \$
SNC Lavalin Inc. 6 464,00 \$
Solmatech Inc. 7 238,50 \$
Les Services EXP inc. 8 890,00 \$
Englobe Corp. Non conforme

- 4 La firme Granulab Plus a déposé la plus basse soumission conforme;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- **1- MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Granulab Plus pour procéder au contrôle qualitatif des travaux d'asphaltage de la rue Dupuis.
- 2- DÉPENSE. La ville est autorisée à dépenser la somme de CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS (5 743,00 \$) plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- SOURCE DES FONDS. La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- **4- COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Granulab Plus.

2023,174 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 18 h 45.

Christian Tisluck
Maire suppléant

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière